Rapport annuel

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Communauté de Communes
Sundgau

2021

Table des matières

Chapitre 1. Le territoire 2
1.1. Historique et compétences 2
1.2. Compétences 3
1.3. Périmètre du service 3
1.4. Bilan d'activité 4
1.5. Organisation du service 5
Chapitre 2. Collectes en porte-à-porte 7
2.1. Précollecte 7
2.2. Collecte 7
2.3. Traitement 9
Chapitre 3. Collectes en apport volontaire 10
Chapitre 4. Déchèteries 11
4.1. Fréquentation 11
4.1. Matières collectées 12
Chapitre 5. Indicateurs techniques et financiers 13
5.1. Indicateurs techniques 13
5.2. Coûts de collecte 14
5.3. Coûts aidés par habitants 15
5.4. Dépenses du service 15
5.5. Financement du service 16
Chapitre 6. Communication 17
6.1. Canaux de communication 17
6.2. Principaux supports visuels 18

Annexes

Lexique

Chapitre 1. Le territoire

1.1. Historique et compétences

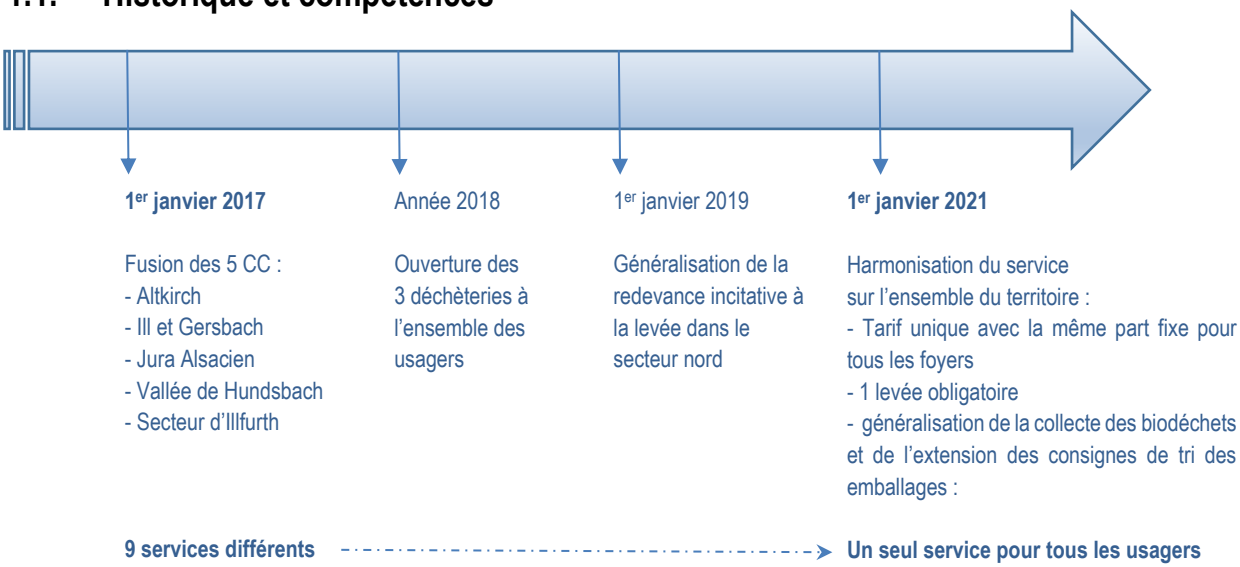

Création de la Communauté de communes Sundgau

Le 1er janvier 2017, dans le cadre de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, les communautés de communes d'Altkirch, Vallée de Hundsbach, Ill et Gersbach, Jura Alsacien et Secteur d'Illfurth ont fusionné pour constituer la Communauté de communes Sundgau (CCS).

Dans une première phase de réorganisation intercommunale, la communauté de communes du Canton d'Hirsingue avait été dissoute le 31 décembre 2013 et les communes qui en étaient membres ont rejoint les communautés limitrophes. Le service de déchets de la communauté de communes du Canton d'Hirsingue a été maintenu via le Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs (SÉDHEN). Les différentes communautés disposaient d'un service de déchets propre auxquels s'est rajouté les services hérités du SÉDHEN de sorte que neuf dispositifs de service des déchets existaient sur le territoire.

Poursuite de l'harmonisation du service public d'élimination des déchets

La première phase d'harmonisation réalisée en 2018 consistait, d'une part, à rendre accessible à tous les usagers, les trois déchèteries gérées par la communauté de communes : Altkirch, Illfurth et Waldighoffen, d'autre part, à généraliser la redevance incitative à la levée dans le secteur nord (anciennes communautés de communes d'Altkirch, du secteur d'Illfurth et de la vallée de Hundsbach).

Dernière étape de l'harmonisation de la collecte en porte-à-porte

L'année 2021 a été l'occasion pour la Communauté de communes Sundgau, d'effectuer les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du service et de la redevance incitative :

- mise en place d'un tarif unique avec une part fixe pour tous les usagers quelle que soit la composition du foyer ;
- passage à une levée minimale obligatoire du bac pour les ordures ménagères ;
- généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages ;
- mise en place de la collecte des biodéchets sur le secteur sud (anciennes communautés de communes d'Ill et Gersbach et du Jura Alsacien).

1.2. Compétences

La communauté de communes Sundgau exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

La compétence traitement des ordures ménagères et des biodéchets pour les communes des ex-communautés de communes d'Altkirch, Ill et Gersbach et Vallée de Hundsbach a été transférée au Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4).

1.3. Périmètre du service

Le territoire se compose de 64 communes avec une population desservie s'élevant de 47 562 habitants (données INSEE 2021). 22 670 usagers ménages, professionnels, collectivités, administrations et associations sont inscrits au service. L'habitat du territoire est de type mixte rural.

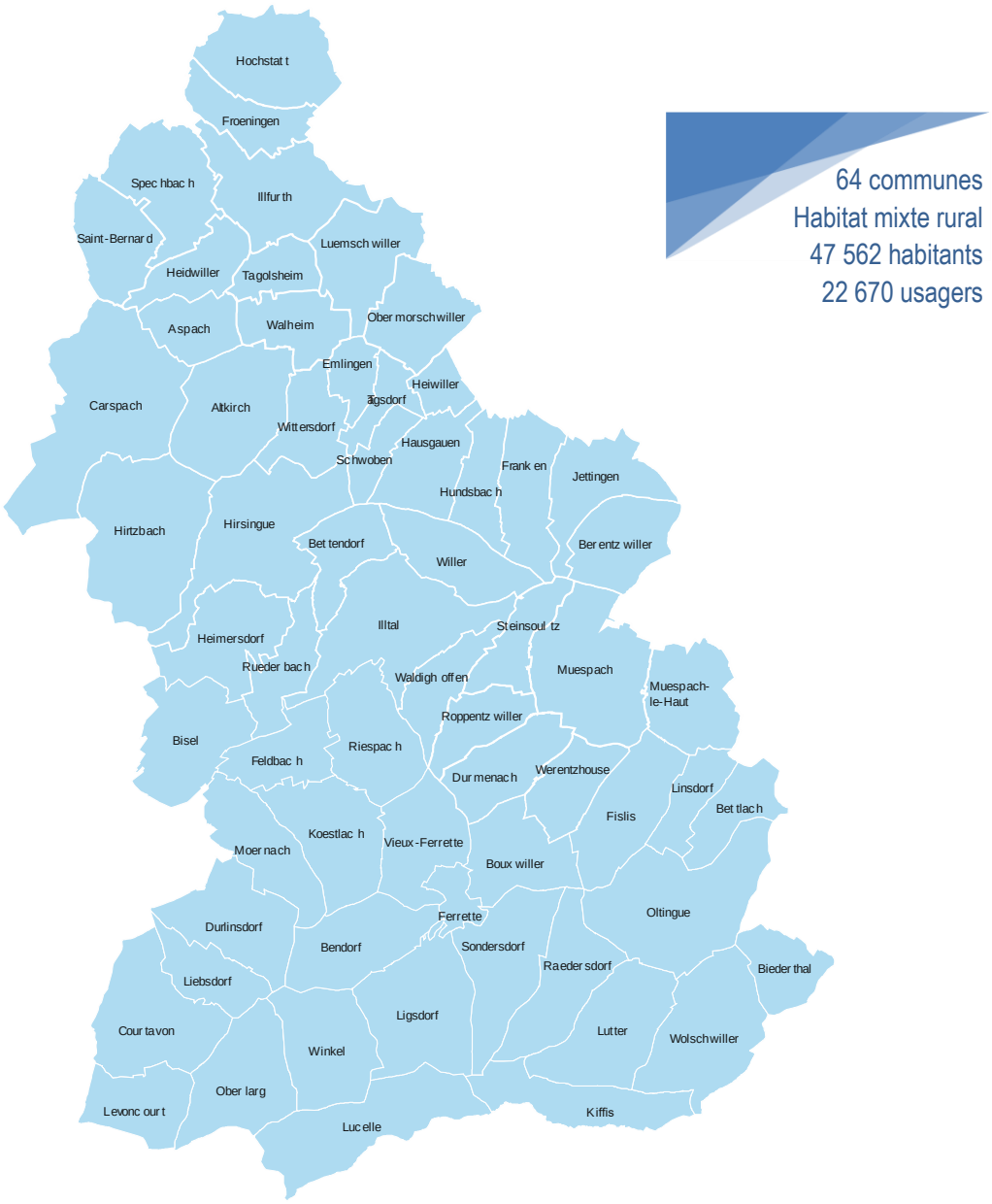

1.4. Bilan d'activité

- ***Harmonisation du dispositif de collecte en porte-à-porte***

La pratique des neufs dispositifs en place à la suite de la fusion, a permis de comparer les différents services de collecte des déchets et de retenir dans chacun d'entre eux, les services en place les plus pertinents tant en termes environnementaux qu'économiques. Il a donc été décidé de généraliser la collecte des ordures ménagères à la levée ainsi que la collecte des biodéchets à la source. L'organisation de la collecte sur le secteur sud a donc été modifiée pour s'adapter à ce nouveau dispositif.

Les tarifs ont été uniformisés, à partir du 1er janvier 2021, la nouvelle redevance incitative est composée d'une part fixe forfaitaire et d'une part variable.

La part fixe comprend :

- le forfait d'accès aux services de recyclage, à savoir, les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire pour les emballages et papiers-cartons, les biodéchets, le verre, les déchets verts et l'accès en déchèterie, dans la limite de 18 passages par an, ainsi que les charges de structure du service ;
- une levée minimale du bac à ordures ménagères.

La part variable comprend les levées du bac à ordures ménagères réalisées en plus de la levée minimale faisant partie de la part fixe.

Cette nouvelle redevance ne tient plus compte du nombre de personnes composant le foyer, ce nouveau dispositif a été mis en place car la quantité de déchets produits par un foyer n'est pas majoritairement lié au nombre de personnes qui le compose. D'autres facteurs, tels que la taille du logement, les habitudes en termes d'achats, le niveau de vie, entrent également en ligne de compte.

Ces ajustements ont fait l'objet de décisions du conseil communautaire. Il a donc été nécessaire d'actualiser le règlement de collecte ainsi que le règlement de facturation.

- ***Crise sanitaire***

Les collectes et l'ouverture des déchèteries n'ont pas été interrompues, toutefois, les conditions mises en place pour l'accueil du public ont été prolongées sur les premiers mois de l'année 2021 avec le port du masque obligatoire et la prise de rendez-vous afin de limiter le nombre d'usagers en vis-à-vis.

- ***Intempéries***

Le début d'année a été marqué par des intempéries successives, les chutes de neige ont fortement perturbé l'organisation des tournées de collectes, engendrant des retards et des reports de collectes pour certaines rues et secteurs inaccessibles par les véhicules poids-lourds.

1.5. Organisation du service

La collecte, le transport et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires de service ou des syndicats dont la communauté de communes est membre.

Type de déchets	Collecte et Transport	Type de traitement	Opérateurs
Ordures ménagères (OMR)	COVED	Incinération	SIVOM Mulhouse à l'UIOM de Sausheim
Biodéchets (BIO)		Méthanisation	AGRIVALOR ÉNERGIE
		Compostage	SM4
Emballages et papiers-cartons (EMB-PC)		Recyclage	PAPREC – Centre de tri d'Aspach-Michelbach
Verre	RECYCAL	Recyclage	MINÉRIS
Déchets verts	SUNDGAU COMPOST	Compostage	SUNDGAU COMPOST
Déchèteries	Les déchets déposés en déchèterie sont traités dans le chapitre 4		

- ***Les types de collecte***

	Collecte en porte-à-porte (PàP)	Point d'Apport Volontaires (PAV)	Déchèteries
Ordures ménagères	✓	✓ centre-ville d'Altkirch	✗
Biodéchets	✓	✓ centre-ville d'Altkirch	✗
Emballages et papiers-cartons	✓	uniquement papiers-cartons	uniquement papiers-cartons
Emballages en Verre	✗	✓	✗
Déchets verts	✗	✓	✓
Déchets déposés en déchèterie*	-	-	✓

** le détail des déchets déposés en déchèterie est traité dans le chapitre 4*

▪ *Le service valorisation des déchets*

Le service Valorisation des déchets est composé de huit personnes qui assurent la coordination des différentes collectes, le suivi qualité, les relations avec les usagers, les éco-organismes et les partenaires ainsi que la facturation de la redevance :

- **Gestion du service, un agent :**

  → Responsabilité et animation du service

- **Accueil du service, deux agents :**

  → 600 à 700 appels par mois jusqu'à 1 250 en période de post-facturation ;
  → 250 à 300 visites par mois ;

+ de **12 000**
contacts usagers par an

- **Contrôle qualité, une coordinatrice et deux ambassadeurs :**

  → informer et sensibiliser les usagers sur le bon geste du tri ;
  → contrôler la qualité du tri des usagers et des prestations de collecte ;
  → apporter les corrections nécessaires à l'amélioration du service ;

- **Relation avec les éco-organismes et les partenaires, un agent :**

  → relation avec les éco-organismes et les partenaires ;
  → suivi budgétaire ;
  → réalisation des tableaux de bord et du rapport d'activité ;

- **Facturation des usagers, un agent :**

  → 22 670 usagers particuliers, professionnels, collectivités, administrations et associations ;
  → 45 000 factures par an ;
  → 30 à 40 courriers par mois jusqu'à 100 en période post-facturation.

Chapitre 2. Collectes en porte-à-porte

2.1. Précollecte

Les ordures ménagères, les biodéchets et les emballages et papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte (PàP) ou en point d'apport volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire, pour tous les usagers.

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
PàP Bac pucé	PAV avec contrôle d'accès Sac de 30 litres maxi	PàP Sac biodégradable 20 litres « ok compost » fourni par la CCS	PAV avec contrôle d'accès Sac biodégradable 20 litres « ok compost » fourni par la CCS	PàP Sac transparent 50 litres NF EN 13592 fourni par la CCS

2.2. Collecte

La collecte et le transport sont assurés par l'entreprise COVED. L'équipe de collecte est composée de 17 agents titulaires dont 8 chauffeurs poids lourds et 9 équipiers de collecte.

430 points de regroupements sont mis en place, pour les adresses qui ne permettent pas une collecte devant la porte, afin assurer la sécurité des usagers et des équipiers de collecte.

- ***Fréquence de collecte***

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
PàP	PAV	PàP	PAV	PàP
Tous les 15 jours (C0,5) en alternance avec les emballages et papiers-cartons	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Toutes les semaines (C1)	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Tous les 15 jours (C0,5) en alternance avec les ordures ménagères

- ***Parc de véhicules***

Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de lecture de puces et d'un système de géo-guidage qui permet le suivi des véhicules en temps réel à partir des circuits de tournées de collecte. Ce système permet au service de vérifier en direct les raisons des éventuelles anomalies de collectes et sa progression.

Véhicules de collecte				
	Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	Bennes à Ordures Ménagères (BOMETTE)	Bennes à Ordures Ménagères (BENNETTE)
PTAC	26 tonnes	19 tonnes	12 tonnes	3,5 tonnes
Nombre	14	2	1	2

La collecte s'effectue en BOM bi-compartimentée de 26 tonnes : le grand côté (2/3) sert à la collecte soit des OMR, soit des emballages et papiers ; le petit côté (1/3) sert à la collecte des biodéchets.

- ***Contrôle des collectes***

Un contrôle de la qualité du tri est effectué régulièrement par un agent de pré-collecte du prestataire.

Les anomalies constatées par l'agent de pré-collecte et les équipiers de collectes sont instantanément transmises à la communauté de communes par le biais d'une application qui génère un rapport.

Type d'anomalie	Nombre	Pourcentage
Conditions météo	11	0,4 %
Stationnement	15	0,5 %
Route barrée / Travaux	18	0,6 %
Bac cassé	29	1 %
Bac non présenté	49	2 %
Erreur de jour	61	2 %
Bac blacklisté	208	7 %
Présentation non conforme	222	7,5 %
Autre	394	13 %
Tri non conforme	1 952	66 %
Total	**2 960**	100%

Le service Valorisation des déchets effectue également un suivi continue de la qualité du tri et des collectes. Pour ce faire, trois agents réalisent cette mission qui leur permet :

- d'informer et sensibiliser les usagers sur les bons gestes de tri ;
- d'apporter les corrections nécessaires à l'amélioration du service.

- ***Quantités collectées***

	Quantités
Ordures ménagères (OMR)	2 295 t
Biodéchets (BIO)	2 504 t
Emballages et papiers-cartons (EMB-PC)	4 246 t

OMR : **48 kg/hab./an**
Région : 212 kg/hab./an
BIO : **53 kg/hab./an**
Région : 9 kg/hab./an
EMB-PC : **89 kg/hab./an**
Région : 56 kg/hab./an

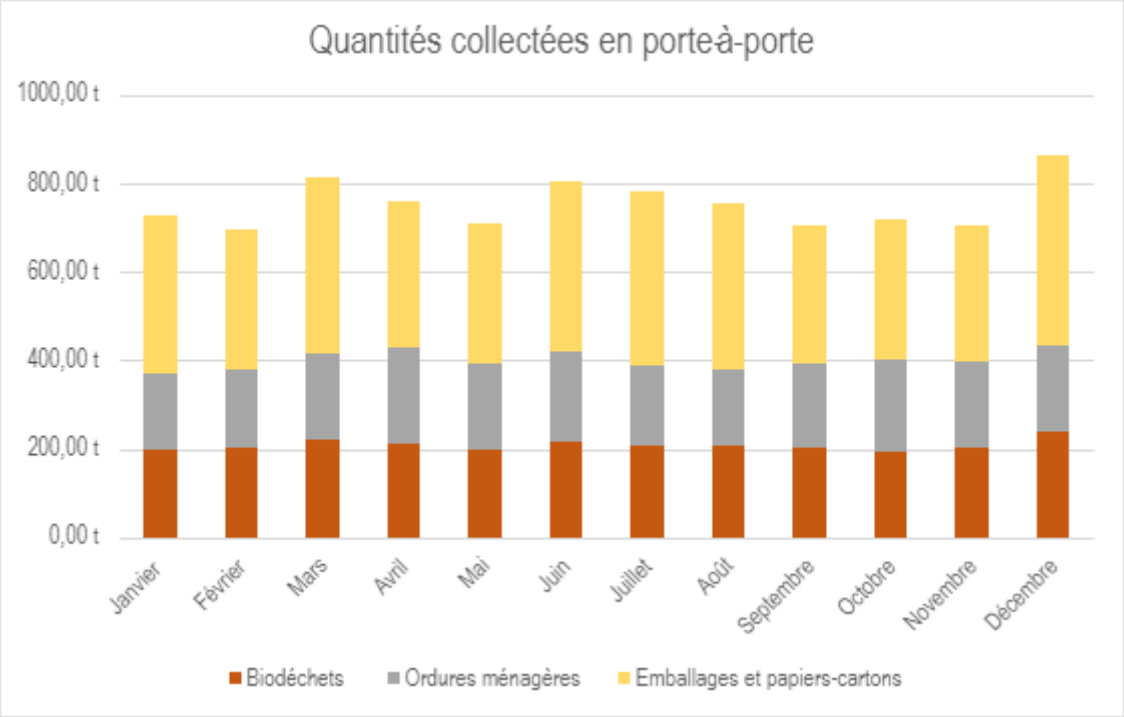

2.3. Traitement

La destination finale des OMR est l'UIOM de Sausheim du SIVOM de Mulhouse.

Le tri des emballages et papiers-cartons collectés en porte-à-porte est effectué au Centre de Tri d'Aspach-Michelbach, où les déchets sont triés et caractérisés puis transportés vers les filières de recyclage.

Les biodéchets sont, quant à eux, collectés par la société COVED. Une partie de ces biodéchets est acheminée vers la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-Michelbach. L'autre partie est acheminée vers l'unité de méthanisation AGRIVALOR Énergie situé à Ribeauvillé.

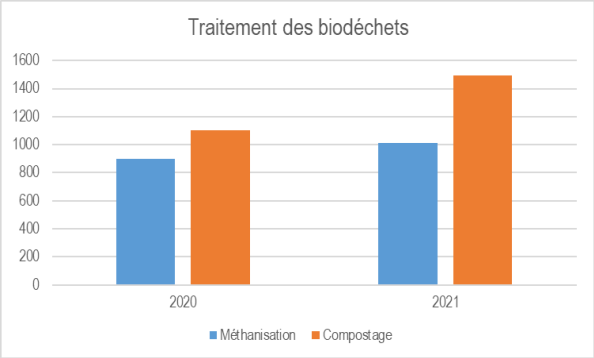

Chapitre 3. Collectes en apport volontaire

Le verre et les déchets verts sont collectés en points d'apport volontaire.

	Quantités
Verre	2 320 t
Déchets verts*	12 057 t

* y compris dépôts en déchèteries

Verre : **49 kg/hab./an**

Déchets verts : **254 kg/hab./an**

	Emballage en Verre	Déchets verts
Pré-collecte	182 conteneurs à verre	44 points d'apport volontaire en bennes ou sur des plateformes
Collecte	Société RECYCAL transporte et stocke sur son site à Dietwiller	Les déchets verts sont collectés par la société SUNDGAU COMPOST
Traitement	MINÉRIS	SUNDGAU COMPOST sur son site d'Hirsingue

Chapitre 4. Déchèteries

La communauté de communes possède trois sites de déchèteries sur le Territoire, Altkirch, Illfurth et Waldighoffen.

Pour accéder aux déchèteries, chaque usager doit être muni d'une carte d'accès permettant l'ouverture de la barrière et la comptabilisation des passages.

L'accès est limité aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 2,20 mètres.

Depuis 2019, chaque usager bénéficie d'un quota d'accès de 18 passages par an au-delà duquel le service est facturé à raison de 0,15 € le kg déposé sur le site d'Altkirch qui est équipé d'un système de pesée et 23,00 € le passage sur les sites de Illfurth et Waldighoffen.

Les usagers professionnels, inscrits au service, peuvent accéder uniquement à la déchèterie à Altkirch qui est équipée d'un pont-bascule. Ils sont facturés à raison de 0,15 € le kg déposé.

4.1. Fréquentation

	Nombre de passages en 2020	Nombre de passages en 2021	Évolution
Altkirch	19 184	24 404	+ 27 %
Illfurth	12 444	16 115	+ 30 %
Waldighoffen	25 748	30 924	+ 20 %

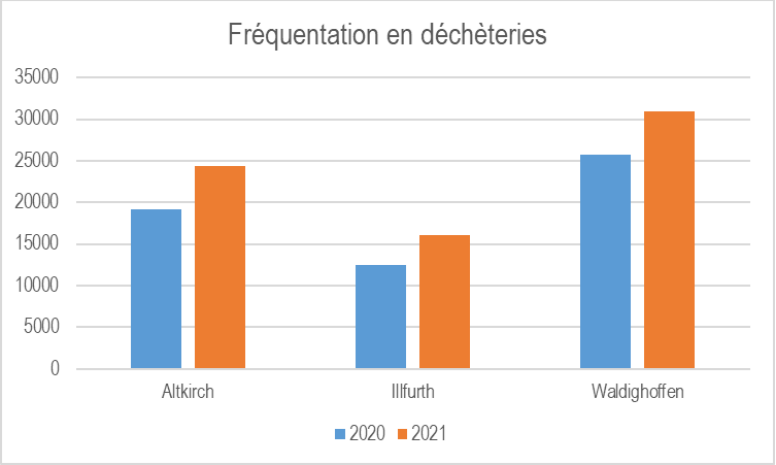

4.1. Matières collectées

	Matière	Altkirch	Illfurth	Waldighoffen	Prestataire	Valorisation	Quantités collectées en tonnes
Filières financées par la CCS	Encombrants	✓	✓	✓	Centre d'enfouissement Retzwiller	-	3 738 t
	Gravats	✓	✓	✓	Sundgau Compost	matière	2 178 t
	Bois	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	1003 t
	Métaux	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	591 t
	Cartons	✓	✓	✓	COVED	matière	297 t
	Plâtre	✓	✗	✗	COVED	matière	104 t
	Déchets Ménagers Spéciaux hors Éco DDS pour Altkirch et Illfurth	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	97 t
	Huisseries	✓	✓	✓	COVED	matière	66 t
	Papiers	✓	✗	✗	COVED	matière	51 t
	Huiles minérales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	26 t
	Huiles végétales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	Non communiqué
Filières Eco-	Mobilier	✓	✗	✓	Cernay Environnement	matière et énergétique	756 t
	DEEE	✓	✓	✓	Haute Alsace Recyclage	matière	427 t
	Déchets Ménagers Spéciaux	✗	✗	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	209 t
	Pneumatiques	✓	✗	✗	Gilles Henry	matière	42 t
	Batteries, piles et accumulateurs	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	matière	7 t
	Lampes	✓	✓	✓	Recylum	-	3 t
	Capsules café	✗	✗	✓	Non communiqué	matière	Non communiqué
	Cartouches d'encre	✗	✗	✓	Non communiqué	-	Non communiqué
	Radiographies	✗	✓	✓	Non communiqué	-	Non communiqué
	Total (hors déchets verts)						**9 593 t**

Chapitre 5. Indicateurs techniques et financiers

5.1. Indicateurs techniques

	Quantités collectées	Quantités de déchets produites par habitant		
	CCS 2021	CCS 2021	Régionales 2019*	Nationales 2019**
Collectes de porte à porte				
Emballages et papiers-cartons	4 246 t	89 kg/hab.	56 kg/hab.	71 kg/hab.
Biodéchets	2 504 t	53 kg/hab.	9 kg/hab.	248 kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	2 295 t	48 kg/hab.	212 kg/hab.	
Collectes en apport volontaire				
Emballages en Verre	2 320 t	49 kg/hab.	35 kg/hab.	40 kg/hab.
Déchets verts	12 057 t	254 kg/hab.	56 kg/hab.	-
Déchèteries (hors déchets verts)	9593 t	202 kg/hab.	213 kg/hab.	222 kg/hab.

**Source Observatoire régionale de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire donnée 2019*
***Source ADEME et CITÉO*

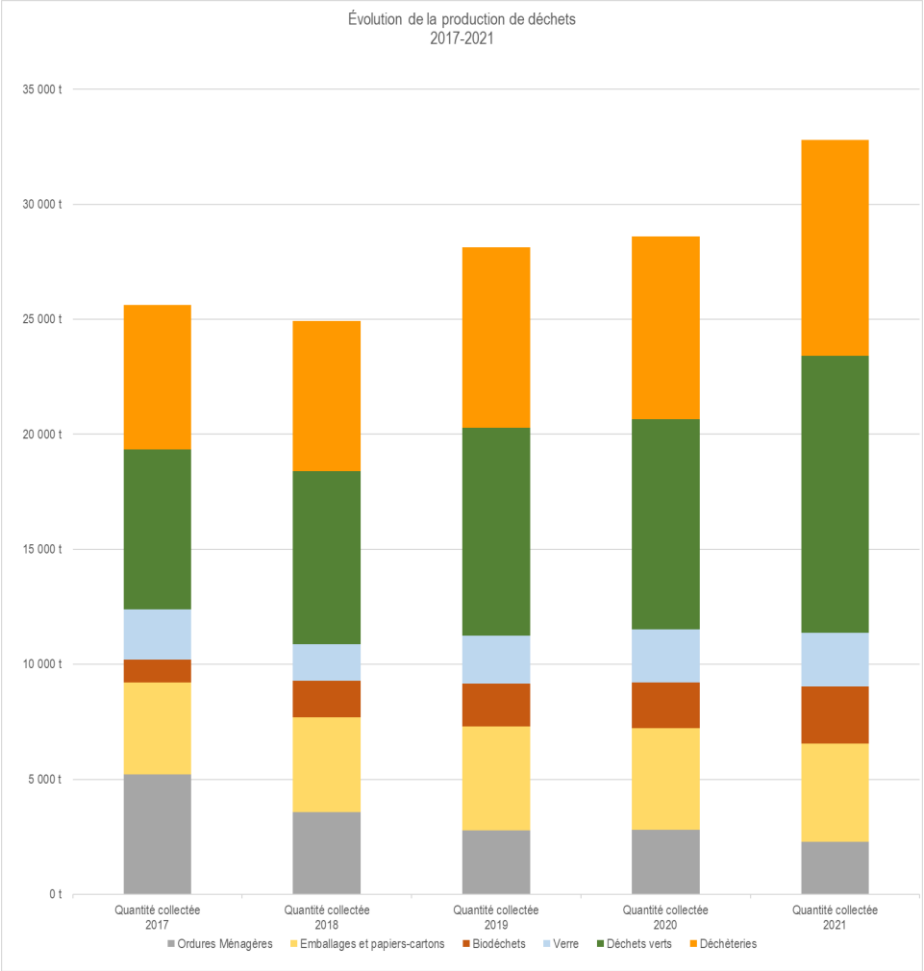

5.2. Coûts de collecte

	Coûts TTC	Coûts TTC	Coûts à l'habitant
Ordures ménagères	788 703 €	344 €/t.	17 €
Emballages et Papiers-Cartons	1 740 936 €	410 €/t.	37 €
Biodéchets	544 852 €	218 €/t.	11 €
Verre	123 171 €	53 €/t.	3 €
Déchets verts	547 614€	45 €/t.	12 €
Déchèteries	1 294 930 €	138 €/t.	27 €

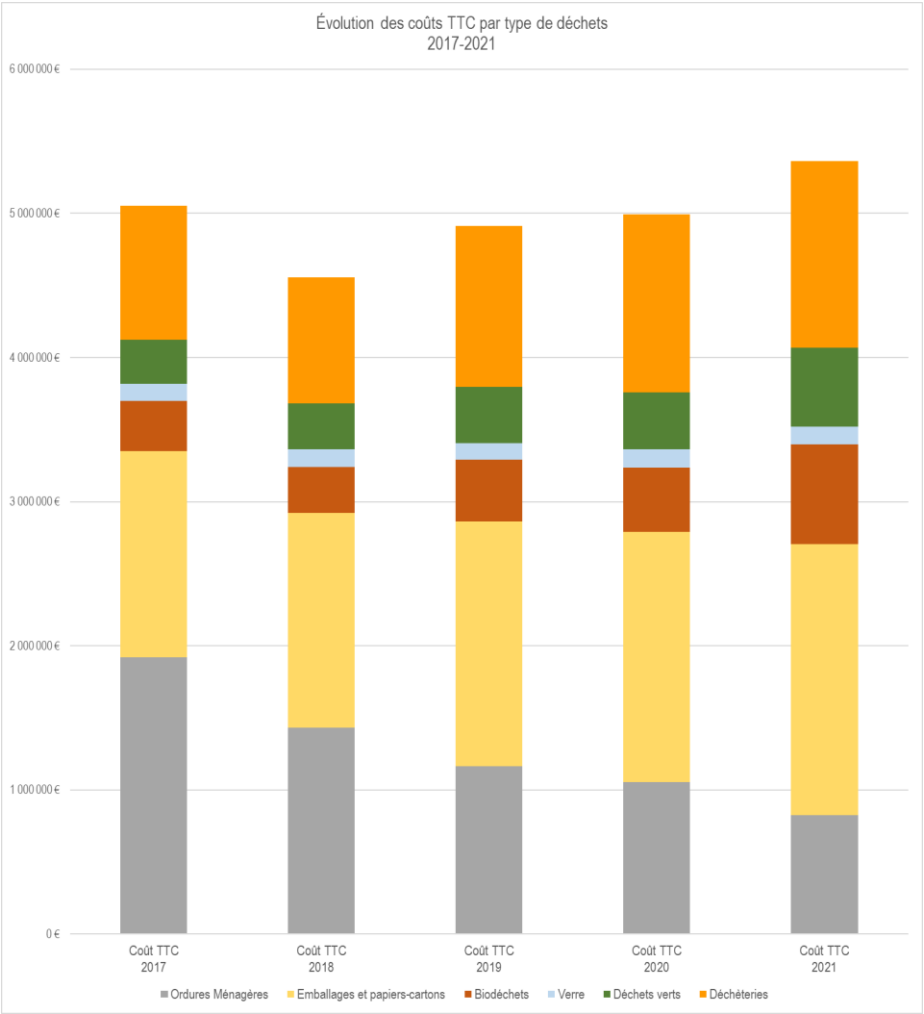

5.3. Coûts aidés par habitants

Le coût aidé est calculé en déduisant du coût complet les subventions et les recettes liées à la vente des matières. Ce coût reflète la charge restant à financer par les usagers.

CCS : **90 €/hab./an**
National : **116 €/hab./an**

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets	Emballages Papiers Cartons	Verre	Déchèteries	Autres	Tous flux
National 2018*	58 €		12 €	2 €	23 €	7 €	**102 €**
National actualisé 2021	66 €		14 €	2 €	26 €	8 €	**116 €**
CCS 2021	19 €	13 €	18 €	2 €	26 €	12 €	**90 €**

**Source ADEME*

5.4. Dépenses du service

Catégories de dépenses	Montants en € TTC	Répartition
Collecte en porte-à-porte	3 267 600 €	58 %
Déchèteries	1 294 930 €	23 %
Apports volontaires (verre et déchets verts)	670 785 €	12 %
Charges de structure	385 859 €	7 %
Total	**5 619 174 €**	**100 %**

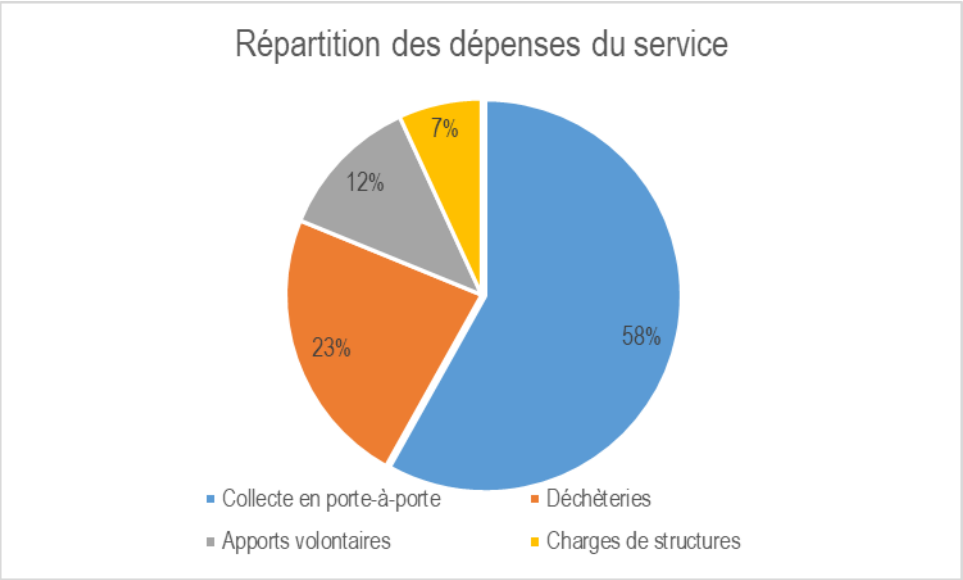

5.5. Financement du service

Nature de financement	Montants en € nets	Répartition
Redevance des ordures ménagères	5 113 952 €	78 %
Subventions éco-organismes	1 052 490 €	16 %
Recettes de ventes de matières	322 408 €	5 %
Autres recettes	34 527 €	1 %
Total	**6 523 377 €**	**100 %**

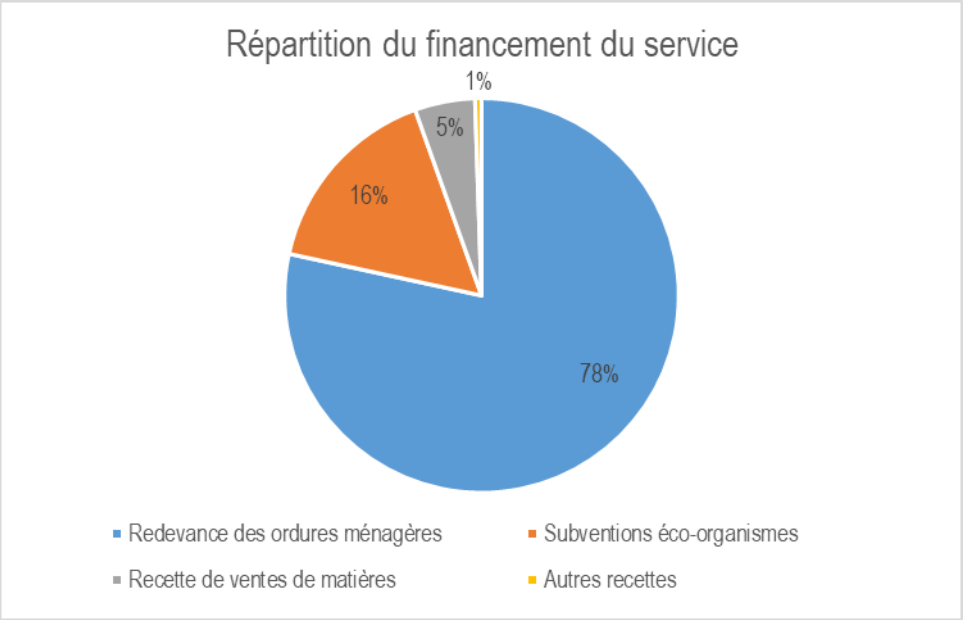

Chapitre 6. Communication

6.1. Canaux de communication

La communication à destination des usagers est diffusée selon différents canaux.

- ***Supports visuels sous formats papier ou numérique***

Lors de l'inscription d'un usager au service, quand il emménage sur le territoire, il reçoit, en même temps que le matériel de collecte (bacs, sacs et carte), les documents lui permettant d'utiliser au mieux le dispositif : le calendrier de collecte, le guide du tri, le mémo tri, la fiche tarifaire.

Ces documents sont aussi transmis lors d'échanges, de courriers ou de messages électroniques, dès que nécessaire.

- ***Site Internet***

Le site Internet de la Communauté de communes Sundgau www.cc-sundgau.fr comporte une rubrique intitulée « Le tri des déchets » dans laquelle les documents précités sont disponibles au téléchargement ; mais aussi le règlement du service et le règlement de facturation, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que les documents utiles pour la mise en place du prélèvement automatique ou de la mensualisation.

En 2021, trois nouvelles sous-rubriques ont été mises en place concernant les collectes :

- **« Alertes collectes »** qui mentionne les anomalies de collectes liées aux difficultés rencontrées par les équipes à la suite de travaux, d'intempéries, pannes, etc. ;
- **« Infos en vrac »** qui permet de transmettre des informations diverses et variées sur l'actualité, des astuces et les consignes de tri ;
- **« Infos déchèteries »** qui permet de communiquer sur l'actualité des déchèteries et les déchets acceptés et sous quelles conditions.

Ces informations sont identiques à celles diffusées sur Illwap.

- ***Illiwap***

Illiwap est une application citoyenne qui permet d'alerter et informer les habitants en temps réel par le biais de notification, dès lors qu'ils ont téléchargé l'application sur leur téléphone mobile. Les informations publiées sont les mêmes alertes et infos que celles publiées sur le site Internet.

- ***Montri***

Montri est une application qui permet également la transmission d'alertes et d'informations en temps réel mais également de retrouver les services liés à la gestion des déchets du territoire : carte des points de collectes du verre et localisation des déchèteries, calendrier de collecte mais aussi consignes de tri.

6.2. Principaux supports visuels

Un certain nombre de supports visuels permettent d'informer les usagers du fonctionnement du service notamment en ce qui concerne les bons gestes de tri et la fréquence des collectes. Ces documents sont systématiquement remis à l'arrivée de tout nouvel usager sur le territoire.

- ***Le calendrier de collecte***

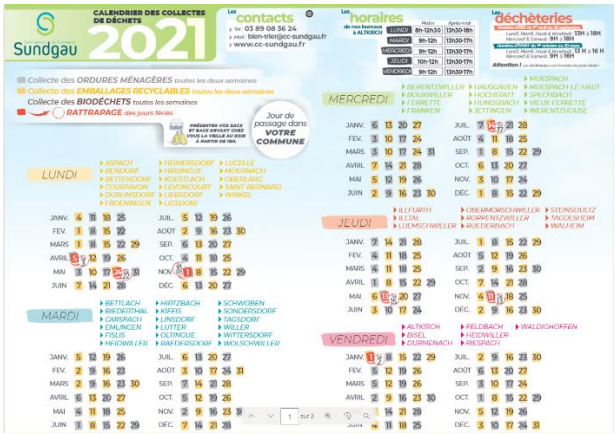

- ***Le mémo tri***

- ***Le Guide du tri***

- ***Les fiches tarifaires***

TARIFS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

Communauté de Communes Sundgau

USAGERS PARTICULIERS

03 89 08 36 24 | bien-trier@cc-sundgau.fr | @ccsundgau | www.cc-sundgau.fr

PART FIXE

Forfait d'accès aux services de recyclage en porte-à-porte et en apports volontaires — Tarif unique 88 € / semestre

emballages et papiers | biodéchets | verre | déchets verts | déchèteries (quota de 18 passages inclus / an)

1 levée minimale obligatoire / semestre — Tarif en fonction du volume du bac

PART VARIABLE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En porte-à porte
0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

sortie sur bac totalement rempli

Levée bac 80 l	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

En PAV pour les usagers des rues concernées
0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche — Sac 30 l — 2,00 €

Accès aux déchèteries (au-delà du quota d'accès inclus dans la part fixe)

par visite en déchèteries non équipées d'une pesée homologuée	23 €
au kilogramme en déchèteries équipées d'une pesée homologuée	0,15 € / kg

Autres prestations

Livraison de bacs	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clefs de serrure	7,50 € / par clef

La facturation est semestrielle proratisée au nombre de jours d'utilisation du service.
POSSIBILITÉ DE MENSUALISATION DE LA PART FIXE.

TARIFS DES OPTIONS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

Communauté de Communes Sundgau

USAGERS PROFESSIONNELS COLLECTIVITÉS ADMINISTRATIONS ASSOCIATIONS

03 89 08 36 24 | bien-trier@cc-sundgau.fr | @ccsundgau | www.cc-sundgau.fr

Il est possible de choisir une ou plusieurs options ci-dessous :

Choix 1

Accès uniquement à la déchèterie à Altkirch (équipée d'une pesée homologuée) — 0,15 € / kg

Choix 2

Collecte des emballages et papiers
0,059 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche
dans la limite de 2 bacs roulants pucés de 660 litres soit 1320 litres par quinzaine

Levée bac 80 l	4,80 €
Levée bac 240 l	14,30 €
Levée bac 660 l	39,20 €

Choix 3

Collecte des biodéchets
0,104 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche
dans la limite de 5 bacs roulants pucés de 240 litres soit 1200 litres par semaine

Levée bac 80 l	8,30 €
Levée bac 240 l	25,00 €

En PAV pour les usagers des rues concernées — Sac 20 l — 2,10 €

Choix 4

Collecte des ordures ménagères
0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

Levée bac 80 l	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

En PAV pour les usagers des rues concernées — Sac 30 l — 2,00 €

Sacs spécifiques pour des événements organisés ponctuellement (réservé aux associations)

Sac 30 l	1,80 €
Sac 50 l	3,00 €

Autres prestations

Livraison de bacs	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clefs de serrure	7,50 € / par clef

Annexes

1. Vote de la redevance de l'enlèvement des ordures ménagères du 10 décembre 2020

2. Approbation du règlement de service et du règlement de facturation du 10 décembre 2020

2020/445

Accusé de réception en préfecture
068-200066041-20201210-DEL-153-2020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Sundgau

DÉLIBÉRATION N° DEL-153-2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Conformément aux règles sanitaires en vigueur et en application de l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la séance s'est tenue en visioconférence et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes,

Date de la convocation : 4 décembre 2020

Étaient présents : (69)
Mesdames et Messieurs, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Anne-Marie BIANCOTTI, Doris BRUGGER, Nathalie BUCHER, Emilie BUCHON, Danielle BUHLER, Jean-Claude COLIN, Danielle CORDIER, Michel DESSERICH, Thierry DOLL, Eric DUBS, Stéphane DUBS, Hugues DURAND, Jean-Claude EGGENSPILLER, Gilles FREMIOT, Sylvain GABRIEL, Serge GAISSER, Germain GOEPFERT, Madeleine GOETZ, Christian GRIENENBERGER, Annick GROELLY, Gérard GROELLY, Eric GUTZWILLER, Matthieu HECKLEN, Georges HEIM, Rita HELL, Christian HENGEL, Jean-Luc HEUDECKER, Fabien ITTY, Bertrand IVAIN, Nicolas JANDER, André LEHMES, Didier LEMAIRE, Christian LERDUNG, Clément LIBIS, Véronique LIDIN, Agnès LORENTZ, Jean-Marc METZ, Estelle MIRANDA, Jean-Yves MOSSER, Eliane OSINSKI, Michel PFLIEGER, Isabelle PI-JOCQUEL, Corinne RABAULT, Régine RENTZ, Fabienne REY, Georges RISS, Philippe RUFI, Fabien SCHOENIG, Georges SCHOLL, Christophe SENGELIN, Gilbert SORROLDONI, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Isabelle STEFFAN, Patrick STEMMELIN, Céline STEVANOVIC, Paul STOFFEL, Christian SUTTER, Aurélio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, François WALCH, Hervé WALTER, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Joseph-Maurice WISS, Jean ZURBACH.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (3)
Madame Delphine FELLMANN a donné procuration à Madame Estelle MIRANDA,
Madame Nathalie SINGHOFF a donné procuration à Monsieur Fabien ITTY,
Monsieur Jean WEISENHORN a donné procuration à Monsieur Christian SUTTER.

Étaient excusés sans représentation : (13)
Mesdames et Messieurs Bertrand AITA, Antoine ANTONY, Danièle BACH, Bernard BUBENDORF, Jean-Pierre BUISSON, Bernard FANKHAUSER, Sabine HATTSTATT, Ginette HELL, Michel LERCH, Hubert SCHERTZINGER, Jean-Claude SCHIELIN, Marielle THOMANN, Philippe WAHL.

Étaient non excusés : (4)
Messieurs Pierre BLIND, Jean-Marie FREUDENBERGER, Arsène SCHOENIG, Raymond SCHWEITZER.

2020/446

VOTE DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nombre de conseillers

En exercice : 89 – Présents : 69 – Procurations : 3 – Absents : 17 – Exclus : 0

Le Président expose qu'à compter du 1er janvier 2021, le service public de prévention et de gestion des déchets sera harmonisé sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Sundgau.

Cette harmonisation implique la mise en place d'une collecte hebdomadaire de la fraction fermentescible des ordures ménagères, dite « biodéchets », la collecte toutes les deux semaines de la totalité des déchets d'emballages ménagers, hors verre, et des déchets de papeterie, en alternance avec la collecte toutes les deux semaines des ordures ménagères résiduelles.

Dans ce contexte, la structure des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères se décompose comme suit :

- une part fixe forfaitaire unique, appliquée à chaque foyer, réservée aux particuliers et aux communes membres, et qui finance l'accès aux services de recyclage, à savoir, toutes les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire, emballages et papeterie, biodéchets, verre, déchets verts et accès en déchèterie, dans la limite de 18 passages par an, ainsi que les charges de structure du service ;
- une part variable d'utilisation du service de collecte des déchets d'emballages et de papeterie, réservée aux autres usagers, aux professionnels, administrations et autres collectivités, et aux associations ainsi que les charges de structure du service, dans la limite de deux bacs roulants pucés de 660 litres ;
- une part variable d'utilisation du service de collecte des biodéchets, réservée aux autres usagers, professionnels, administrations et autres collectivités, et aux associations ainsi que les charges de structure du service, dans la limite de cinq bacs roulants pucés de 240 litres ;
- une part variable d'utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles intégrant, pour les particuliers, un nombre minimal d'utilisations de ce service, levée ou accès à un point d'apport volontaire, fixé à un par semestre ;
- un prix d'accès aux déchèteries, par visite en cas d'impossibilité de pesée homologuée ou au kilogramme en cas de pesée disponible :
  - au-delà du quota pour les particuliers, les communes et leurs groupements,
  - dès la première visite pour les professionnels, les propriétaires non-résidents de la communauté de communes, les administrations et autres collectivités, et les associations.
- sur demande des usagers, et pour les nouvelles dotations de bacs roulants, un prix de location de serrure équipant ces bacs ;
- un prix pour remplacement des clefs de serrure ;
- un prix de livraison appliqué lors de changements de bacs demandés par l'usager ne souhaitant pas se rendre dans les différents points d'accueil de la communauté de communes ;
- un prix pour nettoyage de bacs rendus non vidés ou sales ;
- un prix pour les bacs rendus cassés ou non rendus, le cas échéant cumulé avec le tarif pour un bac rendu sale ;
- un prix de remplacement de carte d'accès en déchèterie et/ou points d'apports volontaires.

2020/447

Dans ces conditions, les tarifs s'établissent comme suit :

Nature de la prestation	**Montant en euros**
Part fixe forfaitaire *(particuliers et communes)*	88 € par semestre
Part variable de collecte des déchets d'emballages et de papeterie *(autres usagers)*	0,059 € par litre
Part variable de collecte des biodéchets *(autres usagers)*	0,104 € par litre
Part variable d'utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles	0,067 € par litre
Prix d'accès aux déchèteries par visite (au-delà du quota inclus dans la part fixe)	23 €
Prix d'accès aux déchèteries au kilogramme (professionnels)	0,15 € par kg
Prix de location de serrure	2 € par semestre
Prix pour remplacement des clefs de serrure	7,50 € par clé
Prix de livraison de bacs	25 € par livraison
Prix pour nettoyage de bacs	100 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume inférieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	25 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume supérieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	111 € par bac
Prix de remplacement de carte d'accès	5 €

Les différentes déclinaisons des propositions tarifaires présentées ci-dessus sont arrondies au dixième d'euros le plus proche pour chaque volume de bac, sac ou trappe de point d'apport volontaire, comme suit :

	Ordures ménagères	Emballages et papeterie	Biodéchets
	tous les usagers	*professionnels, administrations et autres collectivités, et associations*	
Prix d'une levée d'un bac roulant			
80 litres	5,40 €	4,80 €	8,30 €
120 litres	8,10 €	-	-
140 litres	9,40 €	-	-
180 litres	12,10 €	-	-
240 litres	16,20 €	14,30 €	25,00 €
360 litres	24,30 €	-	-
660 litres	44,50 €	39,20 €	-
Prix d'un accès en point d'apport volontaire			
20 litres	-	-	2,10 €
30 litres	2,00 €	-	-
Prix d'enlèvement d'un sac *(réservé aux associations)*			
30 litres	1,80 €	-	-
50 litres	3,00 €	-	-

Lors de sa réunion du 24 novembre dernier, la Commission Valorisation des déchets a émis un avis favorable.

2020/448

Lors de sa réunion du 3 décembre dernier, le Bureau a émis un avis favorable.
Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2333-79 ;

VU ses délibérations 47-2018 du 7 mars 2018 et 117-2018 du 27 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable du Bureau du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré par 44 voix pour, 15 contre (Mesdames et Messieurs Anne-Marie BIANCOTTI, Eric DUBS, Hugues DURAND, Sylvain GABRIEL, Serge GAISER, Rita HELL, Jean-Luc HEUDECKER, Véronique LIDIN, Agnès LORENTZ, Jean-Yves MOSSER, Eliane OSINSKI, Philippe RUFI, Gilbert SORROLDONI, Rémi SPILLMANN, Jean-Luc WAECKERLI) et 13 abstentions (Mesdames et Messieurs Nathalie BUCHER, Danielle BUHLER, Danielle CORDIER, Thierry DOLL, Stéphane DUBS, Germain GOEPFERT, Madeleine GOETZ, Eric GUTZWILLER, Michel PFLIEGER, Régine RENTZ, Patrick STEMMELIN, Fernand WIEDER, Joseph-Maurice WISS),

ADOPTE les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2021.

AUTORISE son Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 11 décembre 2020
Le Président
Gilles FREMIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU
Haut-Rhin

Date de réception en Préfecture :

2020/449

Accusé de réception en préfecture
068-200066041-20201210-DEL-154-2020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Sundgau

DÉLIBÉRATION N° DEL-154-2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020 A 18H30

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Conformément aux règles sanitaires en vigueur et en application de l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la séance s'est tenue en visioconférence et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes,

Date de la convocation : 4 décembre 2020

Étaient présents : (65)
Mesdames et Messieurs, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Anne-Marie BIANCOTTI, Doris BRUGGER, Nathalie BUCHER, Emilie BUCHON, Danielle BUHLER, Jean-Claude COLIN, Danielle CORDIER, Michel DESSERICH, Thierry DOLL, Eric DUBS, Stéphane DUBS, Hugues DURAND, Jean-Claude EGGENSPILLER, Gilles FREMIOT, Sylvain GABRIEL, Serge GAISSER, Madeleine GOETZ, Christian GRIENENBERGER, Annick GROELLY, Gérard GROELLY, Eric GUTZWILLER, Rita HELL, Christian HENGEL, Jean-Luc HEUDECKER, Fabien ITTY, Bertrand IVAIN, Nicolas JANDER, André LEHMES, Didier LEMAIRE, Christian LERDUNG, Clément LIBIS, Véronique LIDIN, Agnès LORENTZ, Jean-Marc METZ, Estelle MIRANDA, Jean-Yves MOSSER, Eliane OSINSKI, Michel PFLIEGER, Isabelle PI-JOCQUEL, Corinne RABAULT, Régine RENTZ, Fabienne REY, Georges RISS, Philippe RUFI, Fabien SCHOENIG, Georges SCHOLL, Christophe SENGELIN, Gilbert SORROLDONI, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Isabelle STEFFAN, Patrick STEMMELIN, Paul STOFFEL, Christian SUTTER, Aurélio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, François WALCH, Hervé WALTER, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Joseph-Maurice WISS, Jean ZURBACH.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (3)
Madame Delphine FELLMANN a donné procuration à Madame Estelle MIRANDA,
Madame Nathalie SINGHOFF a donné procuration à Monsieur Fabien ITTY,
Monsieur Jean WEISENHORN a donné procuration à Monsieur Christian SUTTER.

Étaient excusés sans représentation : (17)
Mesdames et Messieurs Bertrand AITA, Antoine ANTONY, Danièle BACH, Bernard BUBENDORF, Jean-Pierre BUISSON, Bernard FANKHAUSER, Germain GOEPFERT, Sabine HATTSTATT, Matthieu HECKLEN, Georges HEIM, Ginette HELL, Michel LERCH, Hubert SCHERTZINGER, Jean-Claude SCHIELIN, Céline STEVANOVIC, Marielle THOMANN, Philippe WAHL.

Étaient non excusés : (4)
Messieurs Pierre BLIND, Jean-Marie FREUDENBERGER, Arsène SCHOENIG, Raymond SCHWEITZER.

2020/450

APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE ET REGLEMENT DE FACTURATION

Nombre de conseillers

En exercice : 89 – Présents : 65 – Procurations : 3 – Absents : 21 – Exclus : 0

Le Président expose que le règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets accompagnent l'harmonisation du service et de la redevance sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Sundgau.

Ces règlements ont été présentés à la commission valorisation des déchets qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 novembre dernier.

Lors de sa réunion du 3 décembre dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau du 3 décembre 2020 ;

VU les projets de règlements, tels que présentés par son Président ;

Après en avoir délibéré par 59 voix pour, 1 contre (M. Serge GAISSER) et 8 abstentions (Mesdames et Messieurs Anne-Marie BIANCOTTI, Madeleine GOETZ, Jean-Luc HEUDECKER, Agnès LORENTZ, Eliane OSINSKI, Philippe RUFI, Rémi SPILLMANN, Fernand WIEDER),

APPROUVE le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets et le règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

AUTORISE son Président à signer ces règlements ainsi que tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 11 décembre 2020
Le Président
Gilles FREMIOT

Date de réception en Préfecture :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
Haut-Rhin

Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

BIO : Biodéchets

BOM : Bennes à Ordures Ménagères 26 ou 19 tonnes

BENNETTE : Benne à Ordures Ménagère 3,5 tonnes

BOMETTE : Bennes à Ordures Ménagères 12 tonnes

C1 : Collecte hebdomadaire

C0,5 : Collecte toutes les deux semaines

CC : Communauté de communes

CCS : Communauté de communes Sundgau

DDS : Déchets Diffus Spécifiques sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EMB-PC : Emballages ménagers et papiers-cartons

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Points d'apport volontaire

PàP : Porte-à-porte

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région Mulhousienne

SÉDHEN : Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs

SM4 : Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV

UIOM : Usine d'incinération d'Ordures Ménagères